

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le 25 janvier à 20h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard MARCONNET, Maire.

Étaient présents : M. MATT, MME DELAVOIX, MME MILLER, M. PIERRON, M. BRETON, MME ROCH, MME RIESENMEY, Maires adjoints,

M. RODET, M. FROGER, MME TURPIN, MME VALCIN, MME RAFOUJALT, M. LEHMANN, MME LOISEL, MME NOEL, MME DEBLEDS, M. DEVILLIERS, M. JOSSERAND et MME BESANÇON, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : M. GAK par M. RODET

M. MONROIG par MME DELAVOIX

MME BETTI par M. MATT

M. GOUSSEFF par MME BESANÇON

Excusée : MME BOUTRIN

Absents : M. PICARD, MME ODERMATT, M. ANTOINE, MME MELLITI,

Madame Martine DELAVOIX a été élue secrétaire de séance

Le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération n° 2016-012-1 du 23 mars 2016 conformément aux articles L 2122.22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n°2016-062-3 du 5 décembre 2016 portant Marché pour des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue du stade.

Décision n°2016-063-10 du 12 décembre 2016 portant fixation de la participation de la commune de Saint Germain Lès Arpajon aux frais de restauration scolaire pour les enfants scolarisés en ULIS à EGLY.

Décision n°2016-064-3 du 13 décembre 2016 portant Avenant au contrat pour l'entretien des pompes de relevage des eaux usées.

Décision n°2016-065-3 du 20 décembre 2016 portant Contrat de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'aménagement de la salle polyvalente - ZAC de la Mare aux Bourguignons.

Décision n°2016-066-3 du 21 décembre 2016 portant Modification du contrat de maîtrise d'œuvre pour des travaux de mise en conformité de l'accessibilité PMR gymnase Jean Chevance.

Décision n°2016-067-3 du 23 décembre 2016 portant Avenant n°1 au marché pour l'enfouissement des réseaux route de Dourdan.

Décision n°2016-068-10 du 27 décembre 2016 portant fixation de la participation de la commune de Bruyères-le-Châtel aux frais de restauration scolaire et périscolaire soir pour un enfant scolarisé en ULIS à Egly.

Décision n°2017-001-3 du 11 janvier 2017 portant Avenant n°2 au marché pour l'enfouissement des réseaux route de Dourdan.

Le Conseil Municipal examine l'ordre du jour et après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la démission de Monsieur Michel Gak en sa qualité de Maire Adjoint,

ACCEPTTE l'installation de Monsieur Jean-Pierre Rodet en qualité de Maire Adjoint et **ACCEPTTE** la modification du Tableau du Conseil Municipal,

ABROGE la délibération n°2016-059-1 du 9 novembre 2016, **DIMINUE** à neuf le nombre des commissions communales et **APPROUVE** leur nouvelle composition arrêtée comme suit :

COMMISSIONS	Egly pour un avenir citoyen et solidaire	Rassembler Egly
Urbanisme, Travaux et Habitat	- Edouard MATT - Jean-Marie BRETON - Martine DELAVOIX - Bernard FROGER - Olivier PICARD - Micheline RIESENMEY	- Arnaud GOUSSEFF - Claude JOSSERAND
Finances et Affaires Administratives	- Bernard PIERRON - Michel GAK - Nathalie LOISEL - Edouard MATT - Jean-Pierre RODET - Julianne VALCIN	- Arnaud GOUSSEFF - Sandrine BESANÇON
Famille, Séniors et Handicap	- Martine DELAVOIX - Roselyne BOUTRIN - Nathalie LOISEL - Catherine MILLER - Martine TURPIN - Julianne VALCIN	- Amel MELLITI - Arnaud GOUSSEFF

Scolaire, Enfance et Jeunesse	- Christine ROCH - Daou BETTI - Sabrina DEBLEDS - Bernard FROGER - Nadia NOEL - Sylvie RAFOUJAUULT - Jean-Pierre RODET	- Joseph ANTOINE - Sandrine BESANÇON
Affaires Culturelles et Vie Associative	- Jean-Marie BRETON - Guillaume DEVILLIERS - Bernard FROGER - Gilles MONROIG - Nadia NOEL - Maud ODERMATT - Bernard PIERRON	- Amel MELLITI - Arnaud GOUSSEFF
Information et Communication	- Jean-Pierre RODET - Sabrina DEBLEDS - Bernard FROGER - Philippe LEHMANN - Gilles MONROIG - Micheline RIESENMEY	- Sandrine BESANÇON - Joseph ANTOINE
Développement Economique et Emploi	- Philippe LEHMANN - Daou BETTI - Martine DELAVOIX - Guillaume DEVILLIERS - Christine ROCH - Jean-Pierre RODET	- Claude JOSSERAND - Sandrine BESANÇON
Citoyenneté, Sécurité et Prévention	- Sylvie RAFOUJAUULT - Roselyne BOUTRIN - Sabrina DEBLEDS - Philippe LEHMANN - Nathalie LOISEL - Jean-Pierre RODET	- Joseph ANTOINE - Amel MELLITI
Environnement, Fêtes et Cérémonies	- Micheline RIESENMEY - Roselyne BOUTRIN - Bernard FROGER - Michel GAK - Gilles MONROIG - Christine ROCH - Martine TURPIN	- Sandrine BESANÇON - Claude JOSSERAND

DÉSIGNE Madame Martine Delavoix comme membre du groupe de travail PLU en remplacement de Monsieur Richard Vergnes, et Madame Sandrine Besançon en remplacement de Madame Amel Melliti,

REFUSE de transférer le Plan Local d'Urbanisme en Plan Local d'Urbanisme Intercommunal auprès de Cœur d'Essonne Agglomération,

ADHERE à la charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les constructions illégales,

DECIDE d'aliéner au profit de la Société CRDP France située à Egly, cadastrée section B n°2117, d'une superficie totale de 3 575 m², au prix de 170 000,00 € H.T. (hors frais de notaire, à la charge de l'acquéreur),

APPROUVE la dénomination « Allée des Vergers » pour la voie créée dans le lotissement sis au lieu-dit « La mare des petits saules »,

ETABLI une convention, déterminant les modalités de mise à disposition des locaux pour la mise en place du dispositif EPNAK-Enfantastics et **PRECISE** que l'utilisation des locaux est consentie à titre gracieux pour une durée maximum de trois ans à compter du 1^{er} mars 2017,

APPROUVE le règlement du 2^{ème} Festival du Pastel du Sud Parisien et **FIXE** la participation de 25 € par exposant au titre du droit d'accrochage,

INDIQUE que le tableau des effectifs sera désormais le suivant :

GRADE OU EMPLOIS	Catégorie	Effectifs budgétaires après modification	Effectifs pourvus à la date du tableau	Dont Temps non complet
EMPLOI FONCTIONNEL				
Directeur Général des Services	-	1	1	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	A	2	2	
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	3	1	
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	
Rédacteur	B	1	0	
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	9	8	
Adjoint Administratif	C	4	2	
TOTAL		21	15	-
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Agent de Maîtrise	C	1	1	
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	5	5	
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	9	7	
Adjoint Technique	C	24	23	
TOTAL		40	37	-
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
A.T.S.E.M. Principal de 1 ^{ère} classe	C	0	0	
A.T.S.E.M. Principal de 2 ^{ème} classe	C	4	3	
TOTAL		4	3	-
FILIERE ANIMATION				
Animateur Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Animateur Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	0	
Animateur	B	2	1	
Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} classe	C	0	0	
Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	C	3	2	
Adjoint d'Animation	C	10 + 6	11	7
TOTAL		17 + 6	15	-
DIVERS				
Animateur vacataire	-	12 - 6	Variable	
Contrat d'apprentissage	-	0	0	
Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi	-	2	2	
TOTAL		8	2	-
TOTAL GENERAL		97	73	-

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2016,

APPROUVE le compte administratif du service Assainissement de l'exercice 2016 arrêté en réalisation comme suit :

Résultat 2016			
	Exploitation	Investissement	Cumulé
Recettes	280 534.11	63 914.20	344 448.31
Dépenses	166 309.93	365 941.71	532 251.64
Résultat de l'exercice	114 224.18	-302 027.51	-187 803.33
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	376 997.90	205 887.16	582 885.06
Résultat cumulé	491 222.08	-96 140.35	395 081.73
Restes à réaliser recettes			
Restes à réaliser dépenses		65 970.59	
Besoin ou excédent de financement		-162 110.94	

AUTORISE la clôture du budget du service assainissement, **AUTORISE** le comptable public à procéder à l'intégration des

comptes du budget assainissement dans le budget principal, et **APPROUVE** le transfert total des résultats budgétaires de clôture 2016 du budget assainissement vers le budget communal comme définit ci-après :

- Article 002-Résultat de fonctionnement reporté (excédent) : 491 222,08 €
- Article 001-Résultat d'investissement reporté (déficit) : 96 140,35 €

APPROUVE la proposition de modification des statuts du SIBSO, portant notamment sur :

- La mise en adéquation littérale de la rédaction de la partie « compétence des cours d'eau » avec l'article L.211-7 du Code de l'Environnement,
- La mise à jour des collectivités adhérentes au SIBSO, compte tenu notamment de la disparition de la CAPY, et par voie de conséquence le tableau récapitulatif de l'adhésion des différentes collectivités aux différentes compétences,

APPROUVE la Décision Modificative n°3 au Budget Principal – Exercice 2016.

Informations diverses :

Réponses aux questions de l'opposition :

- Que compte faire la majorité municipale contre la baisse des durées d'ouverture de la poste ?

Monsieur le Maire indique que les horaires de la Poste d'Egly vont sans doute changer à partir d'avril mai 2017 ; celle-ci devrait ouvrir à 9h30 le matin au lieu de 9h et fermer le lundi matin.

- Quel est le calendrier du développement du haut-débit internet à Egly ?

Monsieur le Maire répond que le Haut-Débit est partout sur la commune. Seuls les habitants de Villelouvette n'étaient pas couverts, c'est chose faite. En ce qui concerne le très Haut-Débit (Fibre), les travaux des opérateurs devraient débuter fin d'année 2017 voire tout début 2018 (Appels d'Offres lancés par Cœur d'Essonne Agglomération). La réalisation se fera dans les trois ans.

- ZAC de la Mare aux Bourguignons : où en est la mise en service de la ligne de car prévue pour desservir cette zone vers la gare ?

Monsieur le Maire explique toutes les difficultés de gestion de lignes. Suite à une étude, le constat est fait : les Essonnais utilisent le RER mais peu les lignes de bus. Le coût est trop élevé pour faire tourner les bus à vide. Néanmoins, un abri voyageur est installé au sein de la ZAC. Le projet d'arrêt est envisagé mais à ce jour pas validé.

- Que compte faire la commune pour l'entretien des trottoirs de l'Avenue de la Gare régulièrement jonchée de déchets divers ainsi que multiples déjections canines ?

Monsieur le Maire se désespère de cette situation et en appelle au civisme.

- Où en est l'installation des range-vélo prévus à la mairie et la poste ?

Monsieur le Maire informe qu'il n'a jamais été question d'en installer au niveau de la Poste, et que celui de la Mairie sera installé quand les agents techniques seront disponibles.

- Où en sont les places de stationnements réservées aux personnes handicapées à la poste et devant la pharmacie ?

Monsieur le Maire indique qu'au niveau de la Poste, il y a un problème d'espace. Concernant la Pharmacie, le parking est privé et sa déclivité serait dangereuse pour une personne à mobilité réduite.

- Des nids de poule au passage à niveau (dans les 2 sens) sont dangereux pour les piétons. Nous demandons au Maire d'intervenir auprès de la SNCF.

Monsieur le Maire indique qu'il est déjà intervenu plusieurs fois auprès de la SNCF (Lettre recommandée) et de son directeur de la ligne C, Monsieur Gosselin, qui a répondu avoir bien pris en compte cette requête, mais qui pour autant n'y a pas remédié.

Monsieur le Maire fait un point sur les Antennes. Celle de FREE sera bien installée au niveau de la ZAC des Meuniers et concernant SFR, l'opérateur est toujours à la recherche de l'endroit idéal. Expliquant que les élus ne peuvent rien faire concernant cette implantation, Monsieur le Maire a imposé que cette antenne soit installée sur un terrain communal.

Suite à des réclamations d'Aglatiens concernant notamment l'entretien des espaces verts Avenue d'Arpajon, des mesures sont prises afin de se rendre compte des difficultés rencontrées. En période hivernale, la gêne n'est pas flagrante. A voir au printemps

Monsieur Breton distribue 2 flyers :

- ✚ Le 1^{er} concerne Gratifera qui aura lieu les 25 et 26 février 2017 : un salon du troc où les mots d'ordre sont Donner, Recevoir, Partager,
- ✚ Le 2nd est sur la prochaine sortie organisée par la Commission des Affaires Culturelles, le mardi 28 février après-midi à Paris.

Monsieur le Maire indique les dates des conseils municipaux à venir, à savoir : le mercredi 22 février 2017 et le mardi 28 mars 2017.

La séance est levée à 23 heures 07

Fait à Egly, le 27 janvier 2017



Le Maire

Gérard Marconnet